

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2013

Révision: 23.11.2013

* 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- Identificateur de produit

- Nom du produit: **Venus**

- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Plombage dentaire

- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

Heraeus Kulzer GmbH
Grüner Weg 11, D-63450 Hanau

Tel.: 0800 4372522

- Service chargé des renseignements:

Fax: +49 6181 35-3979

E-Mail: msds@kulzer-dental.com

- Numéro d'appel d'urgence:

Emergency CONTACT (24-Hour-Number):GBK GmbH +49 (0)6132-84463

* 2 Identification des dangers

- Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE néant

- Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- Éléments d'étiquetage

- Marquage selon les directives CEE:

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

- Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique: Mélanges

- Description : Préparation aux méthacrylates

- Composants contribuant aux dangers: néant

- Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- Description des premiers secours

- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

- après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

- après ingestion : Provoquer de vomissement et consulter un médecin.

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2013

Révision: 23.11.2013

Nom du produit: Venus

(suite de la page 1)

- **Indications destinées au médecin :**
 - **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
 - **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Autres indications** -

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissus pour des quantités petites)
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
 - **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stockage frais (pas au-dessus de 25 °C)
 - **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.11.2013

Révision: 23.11.2013

Nom du produit: Venus

(suite de la page 2)

· Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel :****· Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Protection respiratoire : non nécessaire.**· Protection des mains : Non nécessaire.****· Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants en PVC ou PE

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants en PVC ou PE

· Protection des yeux : Non vraiment nécessaire**· Protection du corps : Vêtement de protection léger***** 9 Propriétés physiques et chimiques****· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.****· Aspect:****· Forme :**

pâteux

· Couleur :

Divers, selon l'enrage

· Odeur :

inodore

· Modification d'état**· Point de fusion :**

non déterminé

· Point d'ébullition :

non déterminé

· Point d'éclair :

> 100 °C

· Auto-imflammabilité :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

· Densité :

non déterminée

· Solubilité dans/miscibilité avec**· l'eau :**

non ou peu miscible

· Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4) F

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.11.2013

Révision: 23.11.2013

Nom du produit: Venus

(suite de la page 3)

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité
 - Stabilité chimique
 - Conditions à éviter :
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Produits de décomposition dangereux: néant
- Indications complémentaires :
Possibilité de polymérisation générant du chaleur en cas de stockage trop longue et/ou au température élevée.

11 Informations toxicologiques**· Informations sur les effets toxicologiques**

- Toxicité aiguë :
 - Effet primaire d'irritation :
 - de la peau : Pas d'effet d'irritation.
 - des yeux : Pas d'effet d'irritation.
 - Sensibilisation :
En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.
- Indications toxicologiques complémentaires :
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- Toxicité
 - Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Comportement dans des compartiments de l'environnement :
 - Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.
- Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination**· Méthodes de traitement des déchets**

- Recommandation :
Des petites quantités peuvent être polymérisées par la lumière et jetées aux ordures ménagères.
Des quantités plus importantes sont à déposer dans des containers d'ordures spéciaux conformément aux règlements en vigueur dans les différents pays.

· Catalogue européen des déchets

18 01 06 produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

(suite page 5)

F

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.11.2013

Révision: 23.11.2013

Nom du produit: Venus

(suite de la page 4)

- **Emballages non nettoyés :**
 - **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*** 14 Informations relatives au transport**

· No UN	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe	néant
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	-

15 Informations réglementaires

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F